



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/1998/6
18 mai 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Groupe de travail sur les populations
autochtones
Seizième session
27-31 juillet 1998

Rapport de l'Atelier de journalistes autochtones
Madrid, 26-28 janvier 1998

Président-Rapporteur : Sebastián Lara

Introduction

1. La recommandation d'organiser un atelier à l'intention des journalistes autochtones a été formulée par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités dans sa résolution 1996/34, du 29 août 1996, intitulée "Décennie internationale des populations autochtones". Dans cette résolution, la Sous-Commission a recommandé que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (anciennement Centre pour les droits de l'homme) organise un atelier, avec la participation des services compétents des Nations Unies et d'autres institutions et personnes concernées, afin de mieux faire connaître les Nations Unies et leurs activités concernant les peuples autochtones. Dans sa résolution 1997/15, du 22 août 1997, la Sous-Commission a de nouveau fait mention de l'atelier proposé et recommandé qu'il ait lieu au début de 1998, avec la participation de représentants de gouvernements, du Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les populations autochtones, de l'Institut international de la presse, ainsi que de journalistes autochtones et d'institutions compétentes des Nations Unies.

2. Dans le cadre de la préparation de l'atelier proposé, le Haut-Commissariat a envoyé, dans le courant du dernier trimestre 1996, des questionnaires à des organisations et à des journalistes autochtones, ainsi qu'à d'autres institutions ou personnes intéressées. Le questionnaire, conjugué à une série de discussions informelles, devait permettre de dégager les principaux thèmes et priorités qui pourraient être traités lors de cet atelier. Un certain nombre de points de convergence se sont fait jour au fil des consultations. D'abord, on s'est accordé à reconnaître que les questions relatives aux autochtones ne bénéficiaient pas d'une bonne couverture dans la grande presse et que l'image des peuples autochtones était parfois déformée. Ensuite, les journalistes autochtones ont déclaré que, bien souvent, ils ne pouvaient pas créer leurs propres organes d'information, faute de connaissances techniques et de moyens financiers. L'atelier pourrait donc être une occasion d'envisager des solutions possibles à ces problèmes. Enfin, il a été dit que les journalistes autochtones avaient un rôle important à jouer en tant qu'intermédiaires entre l'ONU et les communautés. Ils pouvaient, en particulier, donner aux communautés autochtones des informations sur les activités les concernant menées par l'ONU. L'atelier proposé était accueilli favorablement, car on estimait qu'il déboucherait sur une plus grande interaction entre la grande presse, le système des Nations Unies et les organes d'information autochtones et, en particulier, qu'il pourrait constituer un tremplin pour la création d'un réseau d'organes d'information autochtones. Les personnes consultées ont recommandé que l'atelier soit de nature technique et que n'y participent qu'une trentaine de journalistes en exercice et d'autres experts.

3. A la lumière de ce qui précède, le Haut-Commissariat a préparé une esquisse de projet pour l'atelier proposé, laquelle a été soumise, pour suggestions et observations, au Groupe consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones, à sa réunion d'avril 1997. Le Groupe consultatif a décidé de recommander que le Fonds de contributions volontaires soutienne l'atelier à hauteur de 66 000 dollars. Le fonctionnaire responsable, puis la Haut-Commissaire, ont approuvé l'organisation de l'atelier, mais le budget en a été revu à la baisse compte tenu des ressources dont disposait le Fonds de contributions volontaires.

4. L'idée d'intensifier les relations entre l'ONU et les organes d'information autochtones, afin de mieux faire connaître aux communautés autochtones les activités de plus en plus nombreuses entreprises à l'échelon international, a suscité un vif intérêt. Les journalistes autochtones ont ainsi été invités à assister aux séances du Groupe de travail sur les populations autochtones et aux autres réunions dans lesquelles étaient abordées les questions relatives aux autochtones. En 1993, le Département de l'information a invité un journaliste autochtone à couvrir les événements de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Par ailleurs, les représentants autochtones luttent activement pour la promotion des droits des organes d'information autochtones, et il est fait état de leurs préoccupations à l'article 17 du projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui se lit comme suit :

"Les peuples autochtones ont le droit d'établir leurs propres organes d'information dans leur propre langue. Ils ont aussi le droit d'accéder, sur un pied d'égalité, à toutes les formes de médias non autochtones. Les Etats prendront les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que les organes d'information publics donnent une idée juste de la diversité culturelle des peuples autochtones."

Participation et documentation

5. Conformément aux résolutions citées plus haut, l'Atelier de journalistes autochtones s'est tenu à Madrid, du 26 au 28 janvier 1998. La liste des participants à cet atelier est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

6. L'Atelier était saisi des documents suivants :

Programme provisoire (HR/MADRID/SEM/1998);

"Getting indigenous issues covered in the mainstream press" (Faire une place aux questions autochtones dans les colonnes de la grande presse)
Exposé de Suhas Chakma (HR/MADRID/SEM/1998/BP.1);

"The indigenous media as an intermediary between the United Nations and the community" (Les organes d'information autochtones : intermédiaires entre l'ONU et les communautés), exposé d'Atencio López
(HR/MADRID/SEM/1998/BP.2);

Liste provisoire des participants (HR/MADRID/SEM/1998/INF.1);

Liste finale des participants (HR/MADRID/SEM/1998/INF.2).

Débat d'ouverture et débat général

7. La réunion a été ouverte par M. Julian Burger, au nom de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Après avoir remercié le Gouvernement espagnol d'accueillir la réunion et la Casa de América pour les services de conférence, M. Burger a fourni des informations générales relatives à l'Atelier et encouragé les participants à formuler des suggestions et des recommandations pratiques à partir desquelles pourrait s'articuler un programme d'activités visant à dynamiser les organes d'information autochtones pendant la Décennie internationale des populations autochtones. Au nom du Gouvernement espagnol, M. Tomás Rodríguez Pantoja, Directeur de la Casa de América, et Mme María Noguerol, qui représentait le Gouvernement, ont souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance du rôle que jouent les organes d'information autochtones dans la promotion des cultures et des droits des peuples autochtones. Les participants ont invité M. Sebastián Lara à occuper les fonctions de Président et de Rapporteur de l'Atelier. Le programme reproduit à l'annexe II a été adopté.

8. Les participants se sont félicités de l'occasion qui leur était offerte de se pencher sur les questions qui préoccupent les organes d'information autochtones et ont remercié l'ONU de les avoir invités à prendre part aux débats. De l'avis général, les grands organes d'information avaient tendance à n'évoquer les peuples autochtones qu'en cas de conflit ou de tragédie; pour

le reste, ils mettaient généralement l'accent sur des aspects folkloriques ou stéréotypés. On a fait observer que, dans certains pays, les médias étaient représentatifs des groupes dominants et qu'il fallait garder cette réalité à l'esprit quand on abordait la question des difficultés d'accès auxquelles se heurtaient les populations autochtones. Certains participants ont également fait allusion au rôle de la presse dans l'homogénéisation des cultures au détriment du mode de vie unique des peuples. On a également reconnu les problèmes d'adaptation du journalisme autochtone, qui, bien souvent, ne tient pas compte des conditions du marché, dans lequel opère la grande presse. L'espoir a été exprimé que l'Atelier permettrait de recenser certaines des mesures pratiques qui pourraient être prises pour améliorer les compétences journalistiques des autochtones et pour sensibiliser la presse à grand tirage aux problèmes qui concernent ces derniers. Il a été suggéré d'encourager les femmes autochtones à se lancer en plus grand nombre dans le journalisme.

Les questions autochtones dans la grande presse

9. Ce point a été abordé par M. Suhas Chakma. Celui-ci a expliqué que la presse ne devait pas être considérée comme ayant un caractère monolithique et que, dans son pays, elle était à la fois dynamique et critique. M. Chakma a dit qu'il y avait place pour un plus grand nombre d'articles sur les populations autochtones mais que les journalistes devaient connaître les règles de la profession. En d'autres termes, un journaliste autochtone qui souhaitait publier une histoire dans la presse à grand tirage, devait être au fait de la politique de la rédaction, avoir de bons contacts dans le milieu journalistique et être capable de rattacher l'article proposé à un thème d'actualité. Il était capital de savoir choisir le bon moment. Pour ce qui était des questions traitées dans le cadre de l'ONU, certains rapports périodiques soumis aux organes créés en vertu d'instruments internationaux contenaient des informations qu'il valait la peine de rechercher car elles pourraient donner matière à des articles. Les journalistes autochtones devaient être crédibles, compétitifs et prêts à acquérir les compétences voulues.

10. La nécessité de connaître personnellement des éditeurs et des journalistes de la grande presse a été réitérée par plusieurs autres intervenants. On s'est également accordé à dire que les journalistes autochtones qui n'avaient pas eu la possibilité de recevoir une formation en bonne et due forme devaient acquérir des compétences professionnelles. Certains participants ont évoqué les inconvénients qu'il y avait à n'écrire que pour les journaux spécialisés dans la mesure où leur lectorat était limité. La difficulté, pour les journalistes autochtones, était de fournir des informations pouvant intéresser le grand public sans tomber pour autant dans le sensationnalisme.

11. Des participants ont déclaré que la génération actuelle de journalistes autochtones était en grande partie composée d'autodidactes. Les autochtones avaient créé leurs propres organes d'information parce que les questions qui les concernaient n'étaient pas traitées de façon satisfaisante dans la grande presse. Il était important de comprendre les motivations du journalisme autochtone et de ne pas considérer uniquement la question de l'acquisition des compétences techniques.

12. Les participants ont donné des exemples de difficultés auxquelles ils se heurtaient lorsqu'ils essayaient d'attirer l'attention sur leurs programmes de télévision ou sur leurs articles de presse. On avait tendance à considérer les sujets relatifs aux autochtones comme du "divertissement" ou à les programmer aux heures de faible audience et à faire paraître les articles traitant de ces sujets dans les dernières pages des journaux.

13. Selon le représentant de l'UNESCO, M. Carlos Arnaldo, deux sortes de formation étaient à envisager. La première visait l'approfondissement des connaissances et des compétences techniques requises pour travailler dans les médias; la deuxième, qu'il a appelée "formation aux techniques de sensibilisation", était plus directement liée aux peuples autochtones eux-mêmes, et devait permettre à ces derniers d'adopter une stratégie pour médiatiser leur message. D'autres participants ont fait écho à ces suggestions, déclarant que les journalistes autochtones devaient connaître leur propre histoire et leur propre culture mais aussi les médias et les compétences techniques essentielles. L'idée a également été avancée que les journalistes autochtones pourraient mettre davantage à profit la presse et les organes d'information locaux, en pleine expansion.

Dynamisation des organes d'information autochtones

14. Mmes Tupaarnaq Rosing Olsen, Henrietta Rasmussen, Tida Ravn et Liv Inger Somby ont fait des exposés sur l'expansion des organes d'information autochtones au Groenland, en Norvège et dans la région arctique en général. Il existait une longue tradition de journalisme autochtone en langue inuit. Un des journaux en langue inuit avait vu le jour en 1860 et était publié par les Inuits eux-mêmes. Des programmes radiophoniques en groenlandais étaient diffusés depuis les années 40 et des émissions de télévision faisant une place aux autochtones existaient depuis les années 70. Une école de journalisme avait été ouverte en 1982 et une nouvelle génération de journalistes inuits avait été formée. Presse, radiodiffusion et télévision constituaient une industrie de l'information florissante. Les intervenants ont souligné qu'il était important de développer la radio et la télévision. Il a d'autre part été reconnu que, dans certains pays, les organes d'information autochtones avaient des ressources et des compétences importantes; aussi ces derniers devaient-ils penser aux autres peuples autochtones qui avaient davantage de difficultés, et notamment à ceux qui n'étaient pas totalement libres de s'exprimer oralement ou dans la presse.

15. En présentant les situations des différents pays, les intervenants ont recommandé que la priorité soit accordée à la création d'une association internationale ou d'un réseau international de journalistes autochtones. Ils ont également reconnu la nécessité de mettre l'accent sur la formation et l'éducation tout en estimant possible de renforcer les écoles de journalisme des peuples autochtones eux-mêmes.

16. La plupart des participants sont convenus que, pour dynamiser les organes d'information autochtones, il fallait avant tout améliorer la formation et consolider l'assise financière des médias autochtones existants. Il a été dit à cet égard que les journalistes autochtones devaient demeurer indépendants et dignes de confiance de façon à être crédibles à la fois aux yeux du grand public et des populations auxquelles ils appartenaient.

Pour ce qui était de l'amélioration des compétences, les journalistes autochtones ne devaient pas, selon certains participants, tomber dans le piège qui consistait à décrire leurs propres communautés de façon folklorique, comme faisaient les journalistes de la grande presse.

17. Les participants ont attiré l'attention sur les objectifs de l'Atelier, qui étaient valables pour tous les médias. Les autochtones devaient acquérir des compétences concernant tous les aspects de la profession, depuis l'aptitude à manier une caméra jusqu'à la capacité de rédiger un article. Il était également nécessaire qu'ils travaillent à la fois dans les médias privés, dans les médias officiels et dans leurs propres organes indépendants.

18. Selon M. Arnaldo, les journalistes autochtones avaient intérêt à travailler en réseau; en tant qu'association, ils pourraient faire des demandes d'intérêt général. M. Arnaldo estimait d'autre part qu'un tel réseau de journalistes autochtones pourrait être associé à des syndicats non autochtones. L'UNESCO s'employait à diffuser des cours de journalisme sur Internet. Il devrait être possible d'élargir ces cours de façon à y inclure un enseignement spécifiquement destiné aux journalistes autochtones.

Les journalistes autochtones et l'ONU

19. Cette question a été abordée par M. Atentio López, qui a attiré l'attention sur le contexte international de l'Atelier. M. López a évoqué le développement rapide des organes d'information des peuples autochtones ainsi que l'intérêt croissant de ces peuples pour les affaires internationales. De son côté, l'ONU a élargi la portée de ses travaux sur les questions autochtones; à cet égard, M. López a rappelé un certain nombre de conférences internationales, telles que le Sommet Planète Terre (Rio de Janeiro, 1992) et la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), auxquelles les peuples autochtones avaient participé en nombre. Il a signalé qu'il avait été désigné par le Département de l'information de l'ONU pour faire rapport sur la Conférence de Vienne. A son avis, il fallait redoubler les efforts pour aider les journalistes autochtones à se familiariser avec les activités de l'ONU et des institutions spécialisées.

20. Il a été noté que la manière dont le cours des choses évoluait dans le monde compromettait de plus en plus la vie quotidienne des communautés autochtones. Les décisions prises par l'ONU étaient de plus en plus pertinentes pour les populations autochtones; aussi était-il de la responsabilité à la fois de l'Organisation et des journalistes autochtones de veiller à ce que les informations soient transmises aux communautés locales. Il a toutefois été reconnu que ce que faisait l'ONU n'apparaissait généralement pas aux actualités et que ce n'était d'ailleurs pas d'un accès ou d'une lecture facile. Certains participants ont relevé que l'ONU produisait des documents exhaustifs intéressant les peuples autochtones; or, ceux-ci étaient rarement utilisés par les journalistes autochtones. M. Christian Ramos Vezé a décrit certains des documents dont était saisi le Comité d'experts de l'OIT lors de ses réunions. Alors que ces documents avaient un caractère unique en tant que source d'informations, les autochtones ou les journalistes autochtones n'y avaient que rarement recours.

21. Il a été reconnu que les journalistes autochtones devaient consacrer une partie de leurs efforts à mieux comprendre l'ONU, et que l'ONU, de son côté, devait rendre ses travaux plus généralement accessibles. La plupart des participants sont convenus que les communautés étaient insuffisamment informées des décisions intergouvernementales et que les journalistes devaient apprendre à lire les rapports entre les lignes. On estimait que les journalistes autochtones devraient assister à davantage de réunions intergouvernementales.

22. Les participants se sont réservé du temps pour débattre des avantages potentiels de l'Internet pour les journalistes autochtones. Certains, estimant qu'Internet offrait de nombreuses possibilités pour la constitution de réseaux et l'échange de documentation, ont suggéré de créer un site Web pour les peuples autochtones, un musée virtuel des arts autochtones et un thésaurus des concepts autochtones. D'autres ont ajouté que la création d'un site Web était peu coûteuse et relativement facile à réaliser; Internet avait l'avantage d'éliminer les frontières entre les peuples autochtones. Cependant, certains intervenants ont lancé une mise en garde : il ne fallait pas trop attendre d'Internet, celui-ci n'étant pas encore accessible à la majorité des peuples autochtones. M. Arnaldo a évoqué des technologies bon marché pour les stations radiophoniques locales et la possibilité d'utiliser Internet pour télécharger des programmes de radio à partir de fichiers numériques.

23. En concluant l'Atelier, les participants ont dit qu'ils souhaitaient poursuivre le dialogue engagé entre journalistes autochtones et demandé au Haut-Commissariat d'organiser de nouvelles consultations sur ce thème.

Recommandations

24. A la séance de clôture, les participants à l'Atelier sont convenus d'adopter les recommandations ci-après, qui constituent l'esquisse d'un programme visant à dynamiser les organes d'information autochtones pendant la Décennie internationale des populations autochtones, et ils ont demandé que le rapport de l'Atelier soit soumis au Groupe de travail sur les populations autochtones à sa seizième session.

A. Formation et éducation

25. Il convient de développer les activités de formation et d'éducation pour permettre aux autochtones qui travaillent dans des organes d'information d'approfondir leurs compétences professionnelles ou techniques dans les moyens de communication et d'élaborer des stratégies de communication pour la défense de leur cause, et ce grâce à des ateliers, des bourses d'étude, des stages de formation et autres initiatives. Il convient, lorsque cela est possible et approprié, de mettre à profit les cours de journalisme diffusés sur l'Internet (tels que ceux conçus par le Centre européen du journalisme de Maastricht); des programmes spécialement conçus à l'intention des journalistes autochtones devraient être élaborés et intégrés à ces cours.

26. Il faudrait développer les activités de formation et d'éducation à l'intention des autochtones qui travaillent à l'intérieur des organes d'information de leurs communautés, et ce par le biais d'échanges entre journalistes autochtones et d'autres programmes destinés à rendre le journalisme autochtone plus conscient de sa problématique propre.

27. Il convient de renforcer les activités de formation et d'éducation de façon à ce que les autochtones qui travaillent dans des organes d'information acquièrent une connaissance et une expérience de l'ONU et des institutions spécialisées grâce à des séminaires et autres programmes; les journalistes autochtones devraient être invités aux réunions susceptibles de les intéresser.

B. Réseaux

28. Il convient d'encourager la création d'associations, d'unions ou de clubs locaux ou nationaux regroupant des professionnels des médias, lesquels pourraient s'affilier à des associations régionales ou mondiales ou constituer la base de futurs réseaux et groupements régionaux ou mondiaux. Dans la mesure du possible, ces associations devraient entretenir des relations étroites avec d'autres organisations et réseaux professionnels de journalistes.

29. Il faudrait constituer, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'UNESCO et des organisations autochtones, une base de données préliminaire sur les autochtones qui travaillent dans des organes d'information, l'idée étant de créer un réseau international de professionnels des médias autochtones, qui mènerait des activités destinées à renforcer les organes d'information autochtones.

30. Il faudrait établir une base de données préliminaire sur les journalistes non autochtones afin d'assurer une meilleure couverture des questions autochtones dans la presse à grand tirage.

31. L'ONU et les institutions spécialisées devraient être invitées à étudier les moyens de mieux informer les journalistes autochtones des activités qu'elles mènent et qui concernent les peuples autochtones : envois de documentation, liens directs par courrier électronique, etc.

C. Nouvelles technologies et projets spéciaux

32. L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Département de l'information et le PNUD, ainsi que l'OIT, l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées compétentes, devraient être invitées à élaborer de nouveaux projets nationaux et régionaux de formation afin d'aider les organisations autochtones à créer leurs propres médias ou à moderniser ceux qu'elles ont déjà.

33. Il convient d'étudier, avec les serveurs Internet, la possibilité de créer un site Web des populations autochtones sur lequel apparaîtraient des communiqués relatifs à des situations d'urgence, des nouvelles et des articles de fond ainsi que d'autres informations intéressant les populations autochtones, et, plus généralement, d'appuyer la création d'un réseau informatisé de peuples autochtones.

34. Il faudrait solliciter l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour constituer et développer un réseau d'organes d'information autochtones sur l'Internet.

35. Il faudrait créer un service informel qui fournirait aux journaux à grand tirage des articles rédigés par des journalistes autochtones souhaitant accéder à la grande presse.

D. Questions culturelles

36. Dans le cadre du droit d'employer sa propre langue, il faudrait mettre davantage à profit, et de façon plus professionnelle, les moyens de communication et les nouvelles technologies, de façon à préserver les traditions orales, les langues écrites en caractères autres que latins et les diverses formes de manifestations culturelles autochtones.

37. Il faudrait que les institutions spécialisées associent les journalistes et les professionnels de l'information, dans les organisations et associations autochtones, à leurs programmes, conférences et autres activités concernant les peuples autochtones.

38. Les dispositions des instruments internationaux existants qui ont trait aux médias, à l'information et aux communications devraient être mises en oeuvre.

E. Financement

39. Dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones, il convient d'inviter l'ONU, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres institutions à contribuer au financement du programme décrit plus haut.

40. L'ONU et les institutions spécialisées devraient étudier la possibilité de prévoir, pour chaque projet, les crédits nécessaires pour couvrir les coûts de communication, d'information et de documentation.

F. Réunions et suivi

41. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devrait être invité à organiser un deuxième atelier de journalistes autochtones en coopération avec ces derniers, afin d'examiner plus avant les questions soulevées à Madrid et de mettre au point aux fins d'adoption un programme d'activités destiné à dynamiser les organes d'information autochtones dans le cadre de la Décennie internationale.

42. Il faudrait que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme prenne l'initiative d'encourager les peuples autochtones à tenir des ateliers régionaux.

43. Il convient d'inviter le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à organiser une réunion à l'heure du déjeuner au cours de laquelle seront présentés les résultats de l'Atelier pendant la session de 1998 du Groupe de travail sur les populations autochtones.

44. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devrait être invité à communiquer le compte-rendu des débats de l'Atelier au Groupe de travail sur les populations autochtones, au Département de l'information, à l'UNESCO, à l'OIT et à d'autres organes ou institutions des Nations Unies intéressés.

45. Il est proposé que le Groupe de travail sur les populations autochtones se penche sur le thème des médias et de la communication à sa session de 1999.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme Idoia Aldama
Direction de la coopération pour le développement du Gouvernement basque

M. Carlos A. Arnaldo
UNESCO, Division de la communication

M. Diego Azqueta
Président, WATU/Action autochtone, Espagne

M. Genaro Bautista
Agence internationale de presse autochtone, Mexique

Mme Aurora Bazán
Agence internationale de presse autochtone, Mexique

M. Miguel Blazquez
Télévision éducative ibéro-américaine

M. Suhas Chakma
Centre de documentation sud-asiatique sur les droits de l'homme
Journaliste indépendant, Inde

M. Emil Cutknife
Organisation internationale de développement des ressources indigènes, Canada

Mme Vêronica de Assas Gaupp Berghausen
Journaliste, Espagne

M. Zuzen de la Cueva
Responsable de la coopération pour le développement auprès de
l'ONG Eusnet Elkartea, Espagne

M. Artemio Dumlao
Chef de la Commission de l'information, Alliance des peuples de la Cordillère
et commentateur invité sur Radio Bombo, première station radiophonique de la
région de la Cordillère, Philippines

M. Clayton Gordon
Television Northern Canada

Mme Liv Inger Somby
Conseil sami, Norvège

Mme Ma. Rosa Jordán
Journaliste, magazine Esto es Argentina

M. Denes Kiba
Responsable de l'organisation et collaborateur de la station radiophonique
d'une communauté autochtone au Suriname

M. Sebastián Lara
Centre international d'information et de documentation sur les peuples
autochtones, Espagne

M. J. Wilton Littlechild
Organisation internationale de développement des ressources indigènes, Canada

M. César Lonche Castellanos
Délégué, Commission des affaires autochtones, Mexique

M. Atencio López
Membre fondateur, Agence internationale de presse autochtone (AIPIN), Panama

M. Cansio Mamaní López
Membre fondateur d'un réseau de stations radiophoniques autochtones
boliviennes

Mme Lia Markelin
Institut de recherche, Ecole suédoise des sciences sociales, Université
d'Helsinki, Finlande

Mme Lucienne Moreo-See
Directrice d'une station radiophonique canaque en Nouvelle-Calédonie

Mme Nashrú López Rascón
Agence internationale de presse autochtone, Mexique

Mme María Noguerol
Agence espagnole de coopération internationale

Mme Magne Ove Varsi
Chargée de recherche, Collège sami, Guovdageaidnu, Norvège

Mme Agnes Patak
Journaliste autochtone, Conseil international des traités indiens, Etats-Unis
d'Amérique

M. Antonio Pérez
Directeur de la Division anthropologie, Institut des Amériques, Espagne

M. Christian Ramos Veloz
OIT

Mme Henrietta Rasmussen
OIT

Mme Tida Ravn
Conférence circumpolaire inuit et gouvernement autonome, Affaires étrangères,
Groenland

Mme Tarcila Rivera Zea
Présidente du Centre culturel autochtone péruvien Chirapaq, editrice d'un magazine et Présidente de l'Atelier permanent des femmes autochtones des régions andine et amazonienne

Mme Silvia Rodríguez Curti
Journaliste espagnole et animatrice du programme radiophonique "Amerindia"

M. Gregorio Rosario
Télévision éducative ibéro-américaine

Mme Tupaarnaq Rosing Olsen
Association des journalistes du Groenland et représentante du Gouvernement autonome du Groenland, service de l'information, Groenland

M. Yuri Rytheu
Auteur indépendant tchouktche spécialiste des questions autochtones et fondateur du projet Arctique de l'UNESCO, Fédération de Russie

M. John T. Solbakk
Chargé de recherche, Institut sami, faculté des sciences humaines, Université de Tromsø, Norvège

Mme Susana Valcarce
WATU/Action autochtone

M. Pascual Yaxon Saloj
Coordonnateur général du Journal maya Rutzijol, Guatemala

M. Efraín Zúñiga Galeana
Délégué, Commission des affaires autochtones, Mexique

Annexe II

PROGRAMME

Lundi 26 janvier 1998

Matin	Discours de bienvenue de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et du Gouvernement espagnol. Election du Bureau. Présentation des participants. Organisation des travaux. Adoption de l'ordre du jour. Débat général.
Après-midi	Thème : Faire une place aux questions autochtones dans les colonnes de la grande presse. Exposé de M. Suhas Chakma. Examen des questions soulevées. Animateur : M. Suhas Chakma.

Mardi 27 janvier 1998

Matin	Thème : Créer des organes d'information autochtones et renforcer ceux qui existent déjà. Exposé de Mmes Tupaarnaq Rosing Olsen, Henrietta Rasmussen, Tida Ravn et Liv Inger Simby. Examen des questions soulevées.
Après-midi	Thème : Les organes d'information autochtones intermédiaires entre l'ONU et les communautés. Exposé de M. Atencio López. Examen des questions soulevées. Animateur : M. Atencio López.

Mercredi 28 janvier 1998

Matin	Thème : Créer des partenariats dans le cadre de la Décennie : suggestions pour l'établissement d'un réseau de journalistes autochtones. Débat.
-------	---

Après-midi Examen et adoption de suggestions pour un programme d'action visant à dynamiser le journalisme autochtone pendant la Décennie.

Débat et suggestions concernant le suivi de l'Atelier.

Autres conclusions et recommandations.

Soirée "Les droits des peuples autochtones et le rôle de la presse".

Réunion-débat avec des journalistes autochtones et espagnols.
